

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020

Date du Conseil Municipal : **16 juin 2020**
Date de convocation : 9 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice :	63
Nombre de présents :	57
Nombre de représentés par pouvoir :	6
Nombre de votants :	63
Nombre d'absents :	0

L'an deux mille vingt, le seize juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : ADELIN Jean-Michel, BAERT Olivier, BALMES Marie-Rose, BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BERTHE Claude, BERTRE Domice, BRARD Aurélia, BRONCQUART Marcel, BUONOMO Bernadette, BURDET Blandine, CARAYON Olivier, CARPENTIER Corinne, COURTOUX Thomas, DESNOS François, DEVAUX Anthony, DOISNEL-MARYE Virginie, DORGERE François, DRAPPIER Michèle, DRIEUX Noël, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, FUCHÉ Fabienne, GOULLEY Martine, GOUPIL Aurore, GROULT Daniel, GUERIN Jennifer, HOARAU Hélène, HUET Véronique, JOUAN Christèle, KERRIOU-CAILLE Patricia, LAINÉ Christelle, LECOMTE Alexis, LEFEBVRE Pascal, LEMONNIER Estelle, LEMONNIER Stéphane, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, MICHEL John, MONNIER Christelle, MULOT Marie-France, PATOUREAUX Laurette, PENAUD Mélanie, PERDRIEL Christian, PEREIRA Héloïse, PICCOT Paul, PORÉE Jacques, PREVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, SAMAIN Viviane, TAVERNIER Sophie, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : BLERIOT Damien (à VIAL Sylvie), CLUZEAU Sébastien (à PREYRE Françoise), LEROUGE-HAMELET Nelly (à PREYRE Françoise), PROFIT Jean-François (à MONNIER Christelle), RAFFRAY François (à DRAPPIER Michèle), THIBOUT Véronique (à PREVOST Jean-Jacques).

Absents : BACKX Olivier (arrivé à 19h05).

Secrétaires de séances : BRARD Aurélia et CARAYON Olivier.

A l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, l'effectif présent est le suivant :

Nombre de conseillers en exercice :	63
Nombre de présents :	56
Nombre de représentés par pouvoir :	6
Nombre de votants :	62
Nombre d'absents :	1

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2020

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal a été envoyé par courrier. Aucune remarque n'est apportée.

Le compte-rendu est donc adopté.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Élection des membres élus du Conseil d'Administration du CCAS

M. le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 27 mai 2020, le Conseil Municipal a défini la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à 17 personnes qui se répartiront ainsi :

- le Maire, Président de droit du CCAS,
- 8 membres désignés par le Conseil Municipal parmi ses membres,
- 8 membres désignés par arrêté du Maire pour représenter les associations œuvrant dans le domaine de l'action sociale.

Une seule liste se présente pour occuper les 8 sièges à pourvoir par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (62 voix pour - 0 contre - 0 abstention) de désigner la liste qui s'est présentée pour siéger au conseil d'administration du CCAS et constate l'élection de :

- M. Claude BERTHE, conseiller municipal, conseiller communal de Sainte-Marguerite-en-Ouche,
- M. Thomas COURTOUX, 3e adjoint au Maire, maire délégué de Saint-Aubin-le-Guichard,
- M. Anthony DEVAUX, conseiller municipal, conseiller communal de Landepéreuse,

- Mme Martine GOULLEY, 2e adjointe au Maire, maire déléguée de La Roussière,
- M. Daniel GROULT, maire délégué d'Epinay,
- M. John MICHEL, conseiller municipal, conseiller communal de Gouttières,
- Mme Christelle MONNIER, maire déléguée de Bosc-Renoult-en-Ouche,
- Mme Viviane SAMAIN, conseillère municipale, conseillère communale de Gisay-la-Coudre.

Suite à l'arrivée de M. Olivier BACKX à 19h05, le nombre de présents est ainsi modifié :

Nombre de conseillers en exercice :	63
Nombre de présents :	57
Nombre de représentés par pouvoir :	6
Nombre de votants :	63
Nombre d'absents :	0

Élection des délégués aux syndicats intercommunaux et à l'ASARM

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune Nouvelle est membre de plusieurs syndicats intercommunaux. De la même manière qu'une Commune, un syndicat intercommunal est géré par un conseil syndical (composé de délégués élus par les communes adhérentes), qui ensuite élit un président et des vice-présidents, qui reçoivent des délégations pour la gestion quotidienne de la structure. Le Conseil Municipal doit donc élire, à bulletin secret, ses délégués pour y siéger.

Pour le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable (SAEP) de la Vallée de la Risle, il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, conformément à ses statuts. Après appel à candidature, une seule liste se présente pour siéger à ce syndicat constituée de M. Jean-Jacques PREVOST en tant que délégué titulaire et M. Jérôme BEAUDIOIN en tant que suppléant.

Pour le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable (SAEP) de la Charentonne, il convient de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants, conformément à ses statuts. Après appel à candidature, une seule liste se présente pour siéger à ce syndicat constituée de MM. François DORGERE, Bruno MERIMEE et Christian PERDRIEL en tant que délégués titulaires et M. Claude BERTHE, Mme Blandine BURDET et M. Mathieu VANDOOREN en tant que suppléants.

Pour le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable (SAEP) Lieuvin Pays d'Ouche, il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, conformément à ses statuts. Après appel à candidature, une seule liste se présente pour siéger à ce syndicat constituée de M. Stéphane LEMONNIER en tant que délégué titulaire et M. Pascal LEFEBVRE en tant que suppléant.

Pour le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) 2000 du Pays d'Ouche, il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, conformément à ses statuts. Après appel à candidature, une seule liste se présente pour siéger à ce syndicat constituée de M. Jean-Jacques PREVOST en tant que délégué titulaire et M. Thomas COURTOUX en tant que suppléant.

Pour le Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE), il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, conformément à ses statuts. Après appel à candidature, une seule liste se présente pour siéger à ce syndicat constituée de M. Jean-Louis MADELON en tant que délégué titulaire et M. Jean-Jacques PREVOST en tant que suppléant.

Le Conseil Municipal procède à l'élection à bulletin secret au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les résultats sont les suivants :

Concernant le SAEP de la Vallée de la Risle, le Conseil Municipal constate l'élection (60 voix « pour » et 3 votes blancs) de :

- délégué titulaire : M. Jean-Jacques PREVOST, 1^{er} adjoint au Maire, maire délégué d'Ajou
- délégué suppléant : M. Jérôme BEAUDIOIN, habitant de la commune déléguée d'Ajou

Concernant le SAEP de la Charentonne, le Conseil Municipal constate l'élection (62 voix « pour » et 1 vote blanc) de :

- délégués titulaires :
 - o M. François DORGERE, maire délégué de Gouttières
 - o M. Bruno MERIMEE, conseiller municipal, conseiller communal de Jonquerets-de-Livet
 - o M. Christian PERDRIEL, conseiller municipal, conseiller communal de Beaumesnil
- délégué suppléant :
 - o M. Claude BERTHE, conseiller municipal, conseiller communal de Sainte-Marguerite-en-Ouche
 - o Mme Blandine BURDET, conseillère municipale, conseillère communale de Saint-Aubin-le-Guichard
 - o M. Mathieu VANDOOREN, 5^e adjoint au Maire, maire délégué de Saint-Aubin-des-Hayes

Concernant le SAEP Lieuvin pays d'Ouche, le Conseil Municipal constate l'élection (62 voix « pour » et 1 vote blanc) de :

- délégués titulaires : M. Stéphane LEMONNIER, conseiller municipal, conseiller communal de La Barre-en-Ouche
- délégué suppléant : M. Pascal LEFEBVRE, conseiller municipal, conseiller communal d'Epinay

Concernant le SIVOS 2000, le Conseil Municipal constate l'élection (63 voix « pour ») de :

- délégué titulaire : M. Jean-Jacques PREVOST, 1^{er} adjoint au Maire, maire délégué d'Ajou
- délégué suppléant : M. Thomas COURTOUX, 3^e adjoint au Maire, maire délégué de Saint-Aubin-le-Guichard

M. le Maire explique à l'assemblée que, en tant que commune riveraine de la Risle, la Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche est membre de l'Association Syndicale Autorisée de la Risle Médiane, qui regroupe tous les propriétaires et usagers de la rivière.

A ce titre, la Commune doit élire, à main levée, un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Commune dans cette association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Mme Christelle MONNIER en qualité de délégué titulaire de la Commune et de désigner Mme Corinne CARPENTIER en qualité de délégué suppléant.

Représentants de la Commune au conseil d'administration du collège et aux conseils d'écoles

M. le Maire explique à l'assemblée que la Commune est représentée au sein du conseil d'administration du collège Jacques Daviel par un représentant titulaire et un suppléant. Ce lien est extrêmement important, considérant :

- la subvention octroyée chaque année par la Commune pour les activités et sorties ;
- les relations qui ont toujours existé en matière de politique éducative avec les écoles de la Commune, le centre de loisirs et l'espace ados ;
- le futur campus éducatif qui réunira le collège avec une de nos écoles communales dans un même établissement ;
- la construction d'un projet pédagogique concerté entre le collège et nos trois écoles avec des projets communs.

M. le Maire explique à l'assemblée que la Commune est également représentée au sein de chacun des conseils d'écoles des trois groupes scolaires (Les P'tits Chercheurs à Beaumesnil, La Clé des Champs à Landepéreuse et l'école de La Barre-en-Ouche), et y dispose de deux sièges. L'article D.411-1 du Code de l'Education précise que la Commune doit être représentée au sein des conseils d'écoles par :

- le Maire ou son représentant,
- un conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal.

M. le Maire indique qu'il a décidé de se faire représenter aux conseils d'écoles des trois groupes scolaires de Mesnil-en-Ouche par M. Thomas COURTOUX, 3^e adjoint au Maire, en charge de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner M. Thomas COURTOUX, 3^e adjoint au Maire, en qualité de représentant titulaire de la Commune et de désigner Mme Héloïse PEREIRA en qualité de représentante suppléante au sein du conseil d'administration du collège et de désigner Mme Héloïse PEREIRA en qualité de représentante du Conseil Municipal au sein des conseils d'écoles des groupes scolaires « Les P'tits Chercheurs » à Beaumesnil, « La Clé des Champs » à Landepéreuse et de La Barre-en-Ouche.

Composition des conseils communaux et commissions consultatives des communes déléguées

M. le Maire explique à l'assemblée que, conformément à la Charte de la Commune Nouvelle, chaque commune déléguée a été dotée d'un conseil communal qui gère les affaires locales, par délégation de la Commune Nouvelle.

Les conseils communaux sont composés des conseillers municipaux de la Commune Nouvelle issus de l'ancien Conseil de la commune déléguée.

Des commissions consultatives ont été créées pour associer au conseil communal des personnes investies dans chaque commune déléguée pour participer aux décisions et à la vie locale. La commission consultative doit être réunie systématiquement aux côtés du conseil communal.

Les conseils communaux et commissions consultatives ont été créés par délibération du Conseil Municipal le 6 janvier 2016. Il convient aujourd'hui de déterminer leur composition pour le mandat 2020-2026, sachant que la Charte de la Commune Nouvelle prévoyait de déterminer l'effectif de chaque conseil ou commission en début de mandat, dans la limite de l'effectif des anciens conseils municipaux (15 à La Barre-en-Ouche et Beaumesnil, 11 dans les autres communes déléguées).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer la composition des conseils communaux et des commissions consultatives des communes déléguées comme suit :

	Conseillers communaux issus du Conseil Municipal	Conseillers consultatifs désignés par le Conseil Municipal
Ajou	3 membres : BRARD Aurélia PREVOST Jean-Jacques (maire délégué) THIBOUT Véronique	8 membres : BARBOT Angélique BEAUDOIN Jérôme CROST Vincent GROULT Catherine ISIDORE Cécile LARTIGUE Philippe OLIVIER Céline WERS Stanislas
La Barre-en-Ouche	12 membres : BALMES Marie-Rose BLERIOT Damien BRONCQUART Marcel DUVOUX Dominique GOUPIL Aurore Huet Véronique LEMONNIER Stéphane MULOT Marie-France PICCOT Paul TAVERNIER Sophie VANDOOREN Bernard (maire délégué) VIAL Sylvie	3 membres : BOIFFIER Aurélien BRUT Nicolas FRENOY Sylvie
Beaumesnil	6 membres : CARAYON Olivier CLUZEAU Sébastien DOISNEL-MARYE Virginie LEROUGE-HAMELET Nelly PERDRIEL Christian PREYRE Françoise (maire délégué)	5 membres : ANDRE Yannick AUBRIL Sébastien BRILLAULT Emilie DI TOMMASO Virginie TAURAIN Eric
Bosc-Renoult-en-Ouche	3 membres : BUONOMO Bernadette MONNIER Christelle (maire déléguée) PROFIT Jean-François	4 membres : BOUDOT Marie-Thérèse RAIMBAULT Sylvie RAIMBAULT Thierry TORCHET Vincent
Epinay	3 membres : GROULT Daniel (maire délégué) LAINÉ Christelle LEFEBVRE Pascal	7 membres : AFEWORK Marc-Eder BOITREL Jean DELANOË Vincent FRARY Laëtitia GENEIX Bruno ROGER Aurore STANECK Philippe
Gisay-la-Coudre	3 membres : LEMONNIER Estelle LOISEAU Denis (maire délégué) SAMAIN Viviane	4 membres : CLOAREC Loréna LAILLER Clément LAMIOT Jacques LEGUILLOU Morgane
Gouttières	3 membres : DORGERE François (maire délégué) KERIOU-CAILLÉ Patricia MICHEL John	6 membres : BEAUGRAND Patrick DORGERE Andrée FADEUR Martine GONCALVES Nelly LABIA Martine PETIT Jean-Paul TROTIN Delphine TALLET Emilie
Granchain	3 membres : BACKX Olivier DESNOS François PEREIRA Héloïse (maire déléguée)	5 membres : HAMELET Patricia JOSSE Katia LECOQ Jean-Paul PASCAL Jérôme PERDRIEL Elodie

Jonquerets-de-Livet	4 membres : BAERT Olivier DRAPPIER Michèle (maire déléguée) MÉRIMÉE Bruno RAFFRAY François	7 membres : DEROS Myriam DESRUES Jean-Baptiste MENUT Laurence RENAULT Sandra RIPOLLES Clémence ROUY Jean-Claude SAVARY Marc
Landepéreuse	3 membres : BERTRE Domice (maire délégué) DEVAUX Anthony FUCHÉ Fabienne	2 membres : DESCAMPS-DUCOURTIEUX Isabelle SAMSON Yann
La Roussière	4 membres : GOULLEY Martine (maire déléguée) MÉRIMÉE Maxime PATOUREAUX Laurette PORÉE Jacques	5 membres : CHEVALIER Alain DEGROOTE Arnaud DHENAUT Pascal LANSARD Pierre-Dominique MERIMEE Claudine
Saint-Aubin-des-Hayes	3 membres : DRIEUX Noël JOUAN Christèle VANDOOREN Mathieu (maire délégué)	8 membres : DESCAMPS Pauline LACOULONCHE Karine LEVACHER Yves LEVEAU Gérard LEVILLAIN Sébastien * MARIE David PAYSANT Jézabel TORCHEUX Valérie
Saint-Aubin-le-Guichard	3 membres : BURDET Blandine COURTOUX Thomas (maire délégué) HOARAU Hélène	8 membres : CHATELAIS Daniel FISCHER Jessica * HEBERT Jérémy LAILLER Yves LE HAMON Céline LEVEAU Dalilha MITATRE Jacqueline PARREIN Jean
Sainte-Marguerite-en-Ouche	3 membres : BEAUVOIS Sophie BERTHE Claude PENAUX Mélanie (maire déléguée)	4 membres : ANDASSE Florence BERTHIER Camille FOURNIER Joël LEFEBVRE Agathe
Saint-Pierre-du-Mesnil	3 membres : ADELINE Jean-Michel (maire délégué) GUERIN Jennifer LECOMTE Alexis	6 membres : ANDRE DE LA FRESNAYE Eric BOUVART Jean-François DEBOU Christophe LAMY Loïc LEROUX Marie RIVIERE Ludovic
Thevray	3 membres : BASTIEN Nathalie CARPENTIER Corinne FAUCHE Gérard (maire délégué)	9 membres : BARRA France CARPENTIER Laurent DORCHIES Luc FAUCHE Gatien MALKA Olivia MARTIN Christelle OGER Leïla PASSAMA Lucie SCALLET Véronique

* conseillers municipaux remplaçants

Création des commissions – appel à candidatures

M. le Maire propose au Conseil Municipal de créer plusieurs commissions thématiques qui permettront de travailler sur les différents domaines de compétences exercés par la Commune Nouvelle.

M. le Maire demande à chaque adjoint de présenter la commission dont il sera le Président.

Intitulé	Domaines d'action	Président de la commission Composition / effectif envisagé
Commission Aménagement du territoire / travaux	Urbanisme et défense incendie Développement du territoire Travaux Voirie, réseaux et très haut débit Espaces verts et cimetières	M. Jean-Jacques PREVOST 20 personnes (conseillers municipaux et consultatifs)
Sous-commission Environnement	Restauration des mares communales Actions en faveur de l'environnement Education à l'environnement Chemins de randonnée Fleurissement	M. Daniel GROULT 15 personnes (conseillers municipaux et consultatifs)
Sous-commission Energies renouvelables	Développement éolien Soutien aux porteurs de projets Actions pour les économies d'énergie	M. Jean-Michel ADELIN 15 personnes (conseillers municipaux et consultatifs)
Commission Cohésion sociale et solidarités	Action sociale Soutien aux personnes âgées Santé	Mme Martine GOULEY 20 personnes (conseillers municipaux et consultatifs) dont les membres du CA du CCAS
Sous-commission Logement	Logements communaux Relation avec les bailleurs sociaux Lutte contre l'habitat indigne	Mme Christelle MONNIER 15 personnes (conseillers municipaux et consultatifs)
Commission Education enfance jeunesse	Gestion des équipements scolaires Soutien au collège Equipements péri- et extrascolaires Actions partenariales	M. Thomas COURTOUX 20 personnes (conseillers municipaux et consultatifs) + élus des communes partenaires
Commission Culture, sports et loisirs	Soutien à la vie associative Organisation événements communaux Médiathèque et ludothèque Action culturelle Gestion des salles des fêtes Communication	Mme Michèle DRAPPIER 20 personnes (conseillers municipaux et consultatifs)
Sous-commission Développement sportif	Soutien aux activités sportives Gestion des équipements sportifs communaux (stade, terrain de moto-cross, tennis, terrains de pétanque)	Mme Sylvie VIAL 15 personnes (conseillers municipaux et consultatifs)
Sous-commission Tourisme patrimoine culturel	Actions de valorisation touristique Relations avec les prestataires Restauration et animation des églises Campagne de financement participatif	Mme Françoise PREYRE 20 personnes (conseillers municipaux et consultatifs)
Commission Finances	Construction du budget Suivi de l'exécution du budget Prospective financière Mutualisation	M. Mathieu VANDOOREN 7 personnes (conseillers municipaux)
Commission Marchés publics	Définition des besoins de la Commune Définition des procédures Analyse des offres Proposition d'attribution des marchés	M. Jean-Louis MADELON Même composition que la commission d'appel d'offres
Commission Recrutement	Elaboration des profils d'embauche Entretiens d'embauche Choix des candidats	M. Jean-Louis MADELON + adjoint au maire concerné + DGS + responsable de service concerné

Toutes ces commissions ont pour rôle d'établir des propositions et de donner des avis, pour permettre au Conseil Municipal de prendre des décisions.

En complément des commissions créées, certains organismes obligatoires devront être pourvus :

- **comité technique et comité hygiène, sécurité et conditions de travail** : Maire + 3 élus titulaires + 3 élus suppléants
- **commission d'appel d'offres** : Maire + 5 élus titulaires + 5 élus suppléants
- **commission communale des impôts directs** : Maire + 8 commissaires titulaires + 8 suppléants (parmi les contribuables de la Commune, pouvant inclure des conseillers municipaux) désignés par le service des impôts, sur proposition d'une liste comportant le double de noms par le Conseil Municipal
- **commission de contrôle des listes électorales** : 1 conseiller municipal (qui ne soit ni maire ni adjoint) qui préside la séance + 1 délégué de l'administration désigné par le Préfet + 1 délégué désigné par le président du tribunal de grande instance + les 3 suppléants correspondants

Le Conseil Municipal souhaite connaître le rôle de l'élu référent « communication ». M. le Maire précise qu'il travaille en binôme avec l'agent en charge de la communication à destination des habitants sur le terrain.

Le Conseil Municipal précise qu'une communication interne serait également intéressante. M. le Maire répond qu'un travail à ce sujet a débuté avec les adjoints et les maires délégués.

M. le Maire informe l'assemblée que les candidatures au sein des commissions peuvent être réceptionnées jusqu'au 30 juin prochain auprès des services et des maires délégués.

Le Conseil Municipal souhaite savoir si certaines candidatures sont impossibles compte tenu de l'existence de conflits d'intérêts. M. le Maire répond que les candidatures seront étudiées au cas par cas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer les commissions municipales proposées ci-dessus.

Vote des taux d'indemnités : maires délégués, adjoints et conseillers municipaux avec délégation

M. le Maire rappelle que l'article 5 de la loi n°2016-1500 du 8 novembre 2016 permet au Maire, dans toutes les communes sans condition de seuil, de percevoir de plein droit l'intégralité de l'indemnité de fonction prévue. Selon la strate démographique à laquelle appartient Mesnil-en-Ouche, cette indemnité correspond à 55,00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 2 139,17 € brut au 1^{er} juin 2020.

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer le taux d'indemnités qui sera attribué aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux disposant d'une délégation. L'enveloppe indemnitaire globale pouvant être attribuée à l'ensemble de ces élus est de 23 865,42 € brute mensuelle. Cette enveloppe correspond à l'addition des indemnités susceptibles d'être allouées aux adjoints d'une commune de 3500 à 9999 habitants et des indemnités susceptibles d'être allouées aux maires délégués, selon la strate démographique de chaque commune déléguée.

Le Conseil Municipal demande s'il existe des cumuls d'indemnités. M. le Maire répond par la négative et précise qu'il existe seulement 9 indemnités pour les maires délégués et non 14.

Le Conseil Municipal demande à M. le Maire si les indemnités pour les adjoints aux maires délégués existent toujours. M. le Maire répond que ces indemnités n'existent plus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (61 voix pour - 2 contre - 0 abstention) de ne pas modifier le taux d'indemnités au Maire, qui est fixé de plein droit par la loi et s'applique dès le jour de son élection et de fixer les taux d'indemnités aux adjoints, aux maires délégués et aux conseillers municipaux avec délégation selon le tableau suivant, avec effet au 16 juin 2020 :

Fonctions	% indice brut terminal fonction publique
Maire	55,00 %
Adjoint au Maire	27,50 %
Maire délégué d'une commune déléguée \geq 500 habitants	31,00 %
Maire délégué d'une commune déléguée < 500 habitants	17,00 %
Conseiller municipal cumulant une délégation permanente à l'échelle de la Commune Nouvelle et une délégation permanente sur une commune déléguée \geq 500 habitants	17,00 %
Conseiller municipal disposant d'une délégation permanente à l'échelle de la Commune Nouvelle	8,25 %
Conseiller municipal disposant d'une délégation pour une mission temporaire à l'échelle de la Commune Nouvelle	4,12 %
Conseiller municipal disposant d'une délégation permanente sur une commune déléguée	0,00 %

Mise en place d'un serveur informatique local : choix d'un prestataire

M. le Maire explique que dans un objectif de sécurisation des données de la Commune et d'amélioration du fonctionnement en réseau de ses différents services, il a été envisagé de pouvoir équiper le siège de la Commune Nouvelle d'un serveur informatique local doublé d'un système de sauvegarde en ligne. Ce projet a été réfléchi en lien avec l'entreprise Datavigiprotect qui assure le rôle de délégué à la protection des données pour le compte de la Commune Nouvelle et de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Un cahier des charges a donc été rédigé pour définir le besoin technique de la Commune Nouvelle et choisir un prestataire, dans le respect des règles de la commande publique.

Suite à cette procédure de mise en concurrence, deux candidats ont proposé une offre dans les délais, fixés au 30 avril 2020 : NXO et Doculab. Suite à leur réception, les services ont élaboré le rapport d'analyse des offres, qui est annexé à la présente note de synthèse.

Le Conseil Municipal demande à M. le Maire si la maintenance du serveur peut également s'étendre à la maintenance des ordinateurs. M. le Maire répond qu'un marché public sera lancé à ce sujet ultérieurement car l'urgence résidait dans la mise en place du serveur et de sa maintenance.

Le Conseil Municipal souhaite connaître les critères retenus pour le choix de l'offre et quel est le délai de récupération des données. M. le Maire répond que les critères prix, qualité de la note méthodologique et délais d'intervention ont été utilisés dans la lettre de consultation. Le délai de récupération des données est de 24h.

Le Conseil Municipal demande à M. le Maire où sera situé le serveur. M. le Maire répond que le serveur sera situé au siège de la Commune Nouvelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise NXO pour assurer la mission de mise en place d'un serveur informatique local et de retenir la solution F correspondant à la location sur une durée de 5 ans pour un montant de 32 058 € HT, qui permettra à la Commune Nouvelle de disposer d'un matériel renouvelé et constamment adapté aux évolutions rapides des technologies.

PERSONNEL

Création d'un contrat Parcours Emploi Compétence

M. le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétence » suite à une candidature présentée par Cap Emploi.

M. le Maire indique que les objectifs de cette proposition sont les suivants :

- permettre la réinsertion professionnelle d'une personne ayant subi un accident ayant entraîné sa reconnaissance en tant que travailleur handicapé ;
- disposer d'un agent polyvalent capable de répondre aux urgences quotidiennes, sans bouleverser constamment l'organisation des services ; cet agent sera en capacité d'intervenir rapidement pour des interventions diverses (petites réparations dans les bâtiments, livraisons, ouvertures de salles, prêt de matériel, montage de mobilier...) sous l'autorité directe du service administratif de la Commune Nouvelle ;
- recentrer les agents des différents services (technique et éducation-enfance-jeunesse notamment) sur leurs missions premières en leur évitant de se disperser pour des interventions ponctuelles et urgentes ;
- tester cette organisation pendant une année, grâce au financement apporté par le dispositif de contrat aidé ;
- permettre à la Commune Nouvelle de continuer à assurer ses obligations en matière d'emploi de personnes en situation de handicap.

Le contrat Parcours Emploi Compétence permet en effet à la Commune Nouvelle de disposer d'une prise en charge de l'Etat équivalente à 60 % du coût de l'agent pour une durée hebdomadaire de 20 heures. Le coût de l'agent pour le temps de travail au-delà de 20 heures par semaine est à la charge de la collectivité. Le coût annuel pour la Commune Nouvelle est estimé à 15 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un emploi d'agent polyvalent à temps complet dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétence » pour une durée initiale d'un an à compter du 1^{er} juillet 2020.

FINANCES

Vote des taux d'imposition 2020

M. le Maire précise que le Conseil Municipal a voté le budget primitif de la Commune Nouvelle lors de sa séance du 3 mars 2020. Néanmoins, les taux d'imposition n'ont pas pu être votés à cette date, car la Direction Départementale des Finances Publiques n'avait pas encore diffusé les tableaux de calcul nécessaires.

Le maintien des taux votés depuis 2016 permettait d'assurer un produit global de 1 251 465 €, qui équilibre le budget primitif voté.

Pour l'exercice 2020, seuls les taux de taxe foncière (bâti et non bâti) doivent être votés par le Conseil Municipal. En effet, dans le cadre de la réforme fiscale et de la disparition progressive de la taxe d'habitation, le taux ne peut plus être modifié par la Commune. Aussi, il sera proposé au Conseil Municipal d'adopter les taux suivants :

Taxe	Taux	Produit attendu
Taxe foncière sur les propriétés bâties	16,10 %	525 987 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	28,99 %	253 141 €
Taxe d'habitation	10,05 % - taux gelé	478 079 €
Allocations compensatrices	attribuées par l'Etat	65 323 €
Prélèvement GIR	défini par l'Etat	- 71 065 €
TOTAL		1 251 465 €

A noter que pour la première fois depuis la création de la Commune Nouvelle, ces taux s'appliqueront uniformément sur le territoire de Mesnil-en-Ouche, leur lissage progressif se terminant en 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les taux d'imposition 2020.

Contraction d'un emprunt de 600 000 € pour le financement du campus éducatif

M. le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser un emprunt de 600 000 € pour le financement de la part d'autofinancement du projet de construction du campus éducatif de Mesnil-en-Ouche.

M. le Maire présente au Conseil Municipal les offres reçues de trois établissements bancaires sollicités pour le prêt.

La première offre, de la Caisse d'Épargne de Normandie, présente les caractéristiques suivantes :

- montant : 600 000 €
- durée : 20 ans
- taux fixe : 1,29 %
- échéances trimestrielles constantes
- frais de dossier : 400 €

La deuxième offre, de la caisse régionale du Crédit Agricole Seine-Normandie, présente les caractéristiques suivantes :

- montant : 600 000 €
- durée : 20 ans
- taux fixe : 1,34 %
- échéances trimestrielles constantes
- frais de dossier : 300 €

La troisième offre, de la Banque des Territoires – Caisse des Dépôts et Consignations, présente les caractéristiques suivantes :

- montant : 600 000 €
- durée : 20 ans
- taux fixe : 0,63 %
- échéances trimestrielles constantes
- frais de dossier : 360 €

M. le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre reçue de la Banque des Territoires – Caisse des Dépôts et Consignations.

Le Conseil Municipal demande à M. le Maire si les équilibres seront modifiés avec l'emprunt et quel est le taux d'autofinancement.

M. le Maire répond que la capacité de désendettement de la Commune est inférieure à 3,7 années si l'on prend en considération l'emprunt.

Le Conseil Municipal demande à M. le Maire quelle est la durée de l'emprunt de la commune déléguée de Landepéreuse. M. le Maire précise que l'emprunt a été conclu sur une durée de 25 ans.

Enfin, le Conseil Municipal souhaite savoir si l'emprunt proposé est modulable. M. le Maire répond qu'aucune renégociation n'est envisageable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (63 voix - 0 contre - 0 abstention) d'accepter de contracter un prêt d'un montant de 600 000 € auprès de la Banque des Territoires – Caisse des Dépôts et Consignations selon les conditions indiquées ci-dessus et de donner pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'offre de prêt.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Convention avec le CAUE pour projet revitalisation des centres-bourgs

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune Nouvelle a réalisé une étude de revitalisation de ses deux centres-bourgs (Beaumesnil et La Barre-en-Ouche), avec le soutien de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) et du Conseil Régional de Normandie.

Après une phase de concertation faite d'ateliers et de réunions publiques, cette étude a été restituée en juillet 2019. Elle comprend de nombreux projets visant à animer les deux centres-bourgs, à y créer des logements qualitatifs et de nouveaux services, à dynamiser l'activité commerciale et à améliorer les espaces publics. Le rapport de cette étude est téléchargeable sur le site internet de la Commune.

Pour permettre à la Commune Nouvelle de concrétiser ces opérations, il est nécessaire d'approfondir certains éléments de réflexion et de disposer d'un accompagnement technique pour lancer les investissements nécessaires. Pour cela, M. le Maire propose au Conseil Municipal de faire appel au Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de l'Eure (CAUE27), structure créée par le Conseil Départemental pour apporter un soutien aux collectivités dans leurs projets d'aménagement.

La mission du CAUE27 serait la suivante :

Conseil pour le recrutement d'ingénierie pour l'îlot de l'Ancienne Poste et les espaces publics :

Ce conseil concerne le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la restructuration de « l'îlot de l'Ancienne Poste » à La Barre-en-Ouche et le recrutement d'un maître d'œuvre pour la requalification des espaces publics de La Barre-en-Ouche et de Beaumesnil. Il comprend :

- la relecture et l'amendement en conséquence des pièces techniques des consultations ;
- un appui à l'analyse des candidatures des consultations ;
- la présence lors d'auditions le cas échéant.

Accompagnement pour la restructuration du bâti du centre de La Barre-en-Ouche :

Cet accompagnement prendra en compte l'étude centre-bourg réalisée dans le cadre du partenariat avec l'EPFN. Il comprendra :

- une lecture sensible du site visant à déterminer ses caractéristiques architecturales et urbanistiques et identifier ses atouts et limites (des façades aux arrières). Cette lecture donnera lieu à une réunion de rendu auprès des élus et techniciens de la Commune de Mesnil-en-Ouche ;
- un atelier de travail sur les évolutions possibles du bâti : réhabilitation, extension (les différents cas de figure), démolition/reconstruction ;
- un atelier de travail sur la définition de scénarios pour la restructuration du bâti du centre-bourg. Cet atelier conduira à l'identification des bâtiments qui pourront faire l'objet d'une expérimentation opérationnelle.

Conseil sur l'aménagement de l'espace communal au sud du centre de La Barre-en-Ouche :

La commune possède un foncier conséquent au sud du bourg, entre la rue de l'Ecole et la rue du Chemin Neuf. Les élus ont identifié un certain nombre de projets que pourrait accueillir cet espace stratégique : logements pour personnes âgées autonomes, écoquartier, équipements... Ce conseil comprendra un atelier de travail sur les programmes que pourrait accueillir ce foncier et la présentation de références d'opérations pour nourrir la réflexion.

M. le Maire précise que le CAUE27 assume sur ses fonds propres, constitués notamment par le versement de la part départementale de la Taxe d'Aménagement allouée aux CAUE, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement afférentes à cette mission. Une participation volontaire et forfaitaire de 5 000 € est demandée à la Commune de Mesnil-en-Ouche au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE27.

M. le Maire précise également qu'un stagiaire de l'école Polytechnique Universitaire de Tours sera présent du mois de juillet au mois d'octobre afin d'apporter une expertise dans ces différents projets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (63 voix - 0 contre - 0 abstention) de solliciter l'intervention du CAUE27 pour accompagner la Commune dans ses projets de revitalisation des centres-bourgs selon les modalités décrites ci-dessus.

Acquisition de parcelles par l'Etablissement Public Foncier de Normandie

M. le Maire précise que, dans le cadre de l'étude de revitalisation des centres-bourgs, une opération d'aménagement ambitieuse est prévue au niveau de l'îlot de l'Ancienne Poste à La Barre-en-Ouche. Cette opération vise à l'aménagement :

- d'un pôle santé pour regrouper les professionnels de La Barre (médecin, infirmiers, podologue, kinésithérapeute) sur un même site en centre-bourg et pouvoir en accueillir de nouveaux ;
- d'une résidence autonomie pour les séniors ;
- de logements inclusifs pour des personnes en situation de handicap (projet porté par l'association Jules Ledein) ;
- d'un parking d'une quarantaine de places.

Ce projet fait l'objet d'un travail de réflexion en partenariat avec le bailleur social SILOGE, qui a accepté d'assurer portage immobilier du projet. Les visuels ci-dessous ont vocation à donner une idée du projet mais ne sont pas finalisés à ce jour :

En vue de réaliser ces opérations, la Commune Nouvelle doit maîtriser les emprises foncières. Pour cela, l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) a été désigné par délibération du 7 mai 2019 pour assurer le portage foncier et la démolition des bâtiments situés sur ces emprises, ce qui permettra à la Commune Nouvelle de bénéficier de 75 % de subvention au titre du fonds friche.

M. le Maire informe l'assemblée que la Commune devra acheter les parcelles aux vendeurs si les achats ne sont pas réalisés par l'EPFN avant la fin de l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer un compromis de vente avec les propriétaires de l'ancienne coopérative et de l'ancienne boulangerie, pour engager la Commune Nouvelle à acheter avant le 31 décembre 2020 dans le cas où l'EPFN n'aurait pas finalisé l'opération à cette échéance, à signer les actes de vente pour les deux emprises appartenant à la Commune et à désigner le notaire qui représentera la Commune dans ces actes.

ENVIRONNEMENT

Convention avec l'Intercom - aides en matière de lutte contre les frelons asiatiques

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche a mis en place par délibération du 26 février 2019 un dispositif de soutien à la lutte contre la prolifération du frelon asiatique. Une subvention correspondant à 30 % du montant des factures de destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le territoire de Mesnil-en-Ouche ; la subvention est plafonnée à 30 €.

M. le Maire explique que l'Intercom Bernay Terres de Normandie dispose d'un dispositif similaire. Pour faciliter les démarches des demandeurs, il est proposé d'établir une convention qui permettra d'établir un dossier unique auprès de la Commune. La Commune sera chargée de verser au demandeur son aide cumulée à celle de l'Intercom ; l'Intercom remboursera à la Commune les sommes avancées chaque année.

Pour bénéficier de cette aide, les demandeurs devront avoir effectué la déclaration auprès du guichet unique départemental www.frelonasiatique27.fr et fait intervenir une entreprise référencée sur la plate-forme.

Le Conseil Municipal souhaite connaître le coût à la charge de l'usager après déduction des différentes aides. M. le Maire répond que l'usager devra payer 10 % de la facture de destruction. Dans la mesure où la Commune a subventionné 5 destructions en 2019, la participation financière de la collectivité à la destruction ne présente pas d'impact majeur sur le budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (63 voix - 0 contre - 0 abstention) d'autoriser M. le Maire à signer la convention, dont le modèle est annexé à la présente, avec M. le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et tous les documents afférents à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Concours sur le fleurissement

Le Conseil Municipal précise que le concours sur le fleurissement sera relancé car de nouvelles candidatures ont été réceptionnées. La date butoir d'inscription est fixée au 9 juillet 2020. L'information sera communiquée aux différentes communes déléguées.

Projets relatifs à la discothèque située à la sortie de Beaumesnil (en direction d'Ajou)

Le Conseil Municipal demande à M. le Maire s'il existe des études de projets relatives à l'ancienne discothèque à la sortie de Beaumesnil.

M. le Maire répond que la Commune n'est pas encore propriétaire du bâtiment dans la mesure où la vente a été réalisée dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire et que le sujet est ouvert.

Cérémonie du 14 juillet 2020

Le Conseil Municipal demande à M. le Maire si la cérémonie du 14 juillet est toujours envisageable, compte tenu de la crise sanitaire.

M. le Maire répond que toute réunion importante de personnes dans l'espace public (plus de 10 personnes) n'est pas possible jusqu'à nouvel ordre.



Licence de débit de boissons

Le Conseil Municipal souhaite avoir des informations sur la réglementation en matière de licence de débit de boissons. M. le Maire précise qu'une information ultérieure sera apportée aux maires délégués.

« Services au public » de l'Intercom Bernay Terres de Normandie

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la piscine à Bernay et le gymnase de La Barre-en-Ouche restent fermés jusqu'à nouvel ordre. Toutefois, 2 des 4 offices de tourisme sont ouverts. Les 2 autres offices seront probablement ouverts avant la fin du mois de juin. Le nouveau Conseil Communautaire sera élu le 13 juillet prochain.

Inauguration de la ressourcerie à Bernay

Le Conseil Municipal précise que la ressourcerie à Bernay sera inaugurée le 17 juin 2020.

Prochain Conseil Municipal

M. le Maire informe l'assemblée que la prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le 7 juillet 2020.

La séance est clôturée à 21h45.